



Patrick LE HYARIC

Député au Parlement européen
Vice-président du Groupe de la
Gauche Unitaire Européenne -
Gauche Verte Nordique

Conseiller Municipal d'Aubervilliers

à l'attention de M. Patrick Kanner
Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports
Hôtel de Broglie
35 rue Saint-Dominique
75007 Paris

Le 17 mai 2016, à Saint-Denis

Monsieur le Ministre,

Depuis l'année 2005, l'Etat s'est engagé à implanter un centre aquatique olympique à Aubervilliers. Ce projet est revenu dans le débat à la faveur de la prochaine préparation des olympiades pour lesquelles la France est candidate.

Mme Meriem Derkaoui, Maire d'Aubervilliers et Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a donc pris toutes les dispositions pour que cette piscine puisse être construite.

La ville d'Aubervilliers se met ainsi au service de ce beau projet national. En retour, l'Etat prendrait une décision politique de la plus haute importance pour la population d'Aubervilliers qui subit depuis quelques temps le retrait d'un certain nombre de services publics.

Or, nous apprenons que le lundi 25 avril 2016, la direction du comité de candidature a estimé que la parcelle retenue à Aubervilliers pour la construction de ce centre aquatique olympique présentait des difficultés d'utilisation. Ce site est connu depuis longtemps. Ce changement d'appréciation nous apparaît curieux.

Secrétariat parlementaire :

5, rue Pleyel, immeuble Calliope - 93528 Saint-Denis cedex - Téléphone : 01 49 22 72 18

60, rue Wiertz, ASP 07F158B - 1047 Bruxelles - Téléphone : +32 (0)2 28 45 656

Courriel : patrick.lehyaric@europarl.europa.eu ou plehyaric@humanite.fr

La municipalité d'Aubervilliers ne partage pas ces conclusions. Mais dans un esprit constructif, elle a proposé deux autres sites en capacité de voir naître un tel projet, partie intégrante du dossier de candidature « Paris 2024 ».

Nous nous permettons d'insister auprès de vous sur les qualités de la parcelle située dans le quartier Cristino Garcia Landy à la Plaine Saint-Denis. Elle se trouve à proximité de la gare RER B et du Stade de France, participant ainsi à l'aménagement urbain de ce secteur et garantissant l'égalité et la diversité dans la pratique sportive pour les habitants de ce territoire populaire, pépinière de clubs de sports et de talents sportifs reconnus.

Renoncer à implanter ce projet à Aubervilliers, serait vécu comme une mise à l'écart incompréhensible. Et aucune espèce de prétendue compensation ne corrigerait cette impression.

Nous ne comprendrions donc pas que l'engagement pris par l'Etat, de longue date, ne soit pas respecté au moment où vous insistez vous-même sur la nécessité d'aider les populations et les villes dites de banlieue.

Certain que cette interpellation retiendra toute votre attention,

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Patrick Le Hyaric



Secrétariat parlementaire :

5, rue Pleyel, immeuble Calliope - 93528 Saint-Denis cedex - Téléphone : 01 49 22 72 18

60, rue Wiertz, ASP 07F158B - 1047 Bruxelles - Téléphone : +32 (0)2 28 45 656

Courriel : patrick.lehyaric@europarl.europa.eu ou plehyaric@humanite.fr